

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 12

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

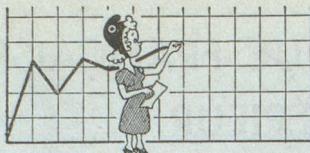
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT La baisse du loyer d'argent. — Le taux d'escompte de la Banque de France vient d'être ramené de 3,25 à 3 %. Différents facteurs favorables, tels que l'amélioration continue de la balance des paiements, l'augmentation des réserves officielles d'or et de devises, ainsi que la fermeté constante du franc par rapport à l'or et aux monnaies étrangères, ont permis à l'Institut d'émission de contribuer, par la réduction du loyer de l'argent, à la compression des prix de revient, laquelle constitue un des principaux buts que poursuit le Gouvernement dans le domaine économique.

L'abaissement du taux d'escompte vient s'ajouter à diverses autres mesures prises récemment dans le cadre de ces préoccupations. C'est ainsi que le Crédit Foncier a déjà ramené de 6 à 5,5 % le taux des prêts aux communes et que la Caisse des Dépôts a fait de même. D'autre part, un certain nombre de décisions sont intervenues pour alléger les tarifs bancaires, notamment en ce qui concerne les prêts à moyen terme, qui bénéficient désormais d'exemption fiscale. Si l'on tient compte de l'effet de toutes ces mesures, il apparaît que le coût des crédits d'équipement aura été diminué d'environ 2 % depuis un an. Le coût global minimum du crédit à moyen terme, charges fiscales comprises, ressort actuellement à 6,15 % contre 8,20 % il y a douze mois.

U. E. P. Nouvel excédent à l'U. E. P. — La situation de la France vis-à-vis de l'Union européenne de paiements (U. E. P.) continue de s'améliorer. Elle s'est traduite en novembre dernier, pour le deuxième mois consécutif, par un excédent dont le chiffre exact ressort à 12,4 millions de dollars, monnaie de compte, soit le double de celui du mois précédent, qui s'était élevé à 6,2 millions de dollars. Il convient de préciser qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un excédent réel, provenant exclusivement des opérations courantes.

COMMERCE La libération des échanges. — L'évolution favorable de la balance des paiements a certainement encouragé le Gouvernement à accélérer la libération des échanges par la suppression des restrictions quantitatives à l'importation. En particulier, le taux de la taxe spéciale de compensation, instituée pour de nombreux produits libérés, a été abaissé à 11 et 7 %, au lieu de 15 et 10 %. D'autre part, il a été décidé de porter le pourcentage de libération de 65 à 75 % dès le 1^{er} janvier prochain, alors que la date primitivement envisagée avait été le 1^{er} avril 1955. Il a été annoncé en même temps que la taxe de compensation continuera d'être diminuée progressivement jusqu'à ce que la situation de l'économie française en permette la suppression totale.

Les relations économiques franco-allemandes. — De nouvelles négociations entre la France et l'Allemagne ont été engagées en vue du renouvellement de l'accord commercial semestriel franco-allemand, échu le 30 septembre dernier. En attendant l'issue de ces négociations, il a été procédé aux déblocages des contingents par anticipation à valoir sur les accords définitifs à conclure. Parmi les questions que les négociateurs auront à régler figure notamment celle des exportations françaises de blé en Allemagne. Quant aux problèmes posés par le développement des échanges à long terme et la collaboration industrielle franco-allemande, tels

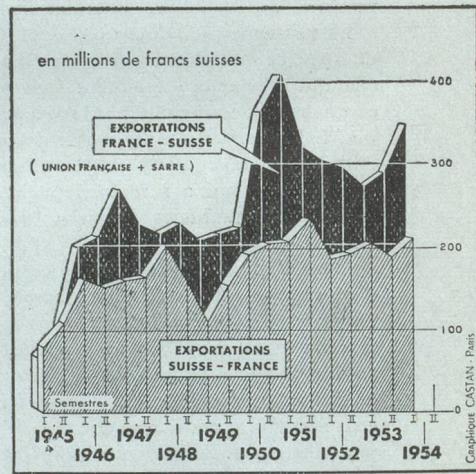
qu'ils ont été évoqués lors de la conférence de Paris par M. Mendès-France et M. Adenauer, il ne semble pas qu'ils soient, d'ores et déjà, suffisamment mûrs pour pouvoir faire l'objet de pourparlers concrets.

Émission d'un emprunt d'État. — Une seconde tranche **EMPRUNT** de certificats d'investissements, analogue à la tranche émise en 1953, est offerte à la souscription du public. Il s'agit de bons 5 %, amortissables à 105 %. Cette formule a été créée l'an dernier en corrélation avec la politique de « débudgeissement » des investissements, qui consiste à assurer la relève de l'impôt et de l'inflation par l'emprunt. L'émission de 1953 a permis à l'État de recueillir 48 milliards de francs, et on espère que cette année les souscriptions atteindront un montant supérieur. Comme la plupart des rentes sur l'État, les titres du nouvel emprunt sont assortis d'un privilège fiscal habituel. Ils bénéficient, en outre, d'un nouvel avantage, accordé dans le cadre de la détaxation de l'épargne investie.

Développement de la production industrielle. — PRODUCTION

L'indice général de la production industrielle (sans bâtiment et pour la base 100 en 1938) ressort pour le mois d'octobre, d'après les évaluations provisoires, à 160, contre 156 en septembre et 142 en octobre 1953. Il marque une nouvelle progression de l'activité industrielle qui a retrouvé un niveau voisin du record établi en mai dernier (161). Par rapport au mois correspondant de 1953, la progression est de 18 points, soit de 12 % environ.

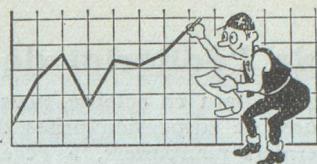
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	9 déc.	2.630	10 nov.
Cours fr. s. marché parallèle .	9 déc.	87,50	10 nov.
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	3 déc. octobre	323 160	5 nov. septembre
Ind. prod. ind. (1938 = 100) .	293	293	4 déc. octobre
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	188	187	178 octobre
Ind. prix de gros (1949 = 100) .	134,7	133,9	novembre
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	144,2	142,9	novembre
Transports commerc. (mio. t.) .	14,4	12,3	141,0 septembre
Voyageurs (millions)	40,5	39	14,6 septembre
Ind. vol. import. (1938 = 100) .	120	121	41,4 octobre
Ind. vol. export. (1938 = 100) .	217	189	118 octobre
			214

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT Barrage de Rheinau. — Le 5 décembre 1954, le peuple du mois suisse par 503.791 voix contre 229.324 a rejeté l'initiative du 23 février 1953 qui tendait à compléter la Constitution fédérale d'une disposition stipulant que la beauté des sites doit être ménagée et qu'elle doit être conservée intacte si un intérêt majeur l'exige et qui demandait accessoirement, pour protéger la chute du Rhin et la beauté des sites jusqu'à Rheinau, d'annuler la concession octroyée le 24 décembre 1944 pour la construction de l'usine hydro-électrique de Rheinau. Tous les cantons ont rejeté l'initiative, sauf Schaffhouse.

En conséquence, les travaux, déjà fortement avancés de la construction du barrage de Rheinau — qui, en fait, ne modifiera pas l'aspect de la chute du Rhin — pourront continuer.

U. E. P. Position de la Suisse dans l'U. E. P. — Pour novembre, le solde actif de la Suisse s'est élevé à 23,4 millions de francs, en tenant compte du remboursement partiel de 33 millions du crédit et de 100 millions accordés par les banques suisses au Gouvernement français en 1952.

Malgré les amortissements de 3,1 millions effectués en vertu

des accords de consolidation bilatéraux, le crédit de la Confédération a augmenté de 8,6 millions et a atteint 734,7 millions. Le crédit total (quota et rallonge) est ainsi utilisé pour 79,1 %.

DEUIL

Décès de M. le Conseiller fédéral Joseph Escher. — Le 9 décembre, M. le Conseiller fédéral Joseph Escher, Chef du Département des postes et chemins de fer, est décédé subitement au banc du

Gouvernement, alors que le Conseil national discutait précisément le budget de son Département. Il avait été élu le 14 septembre 1950 et devait devenir Président de la Confédération à partir du 1^{er} janvier 1955, mais, sa santé étant déjà fortement ébranlée, il avait démissionné du Conseil fédéral il y a peu de temps.

Travaux parlementaires. — Durant leur session de FINANCES décembre, les Chambres fédérales ont à traiter divers sujets très importants, entre autres le budget de la Confédération pour 1955, l'achat de chars blindés et d'armes antichars, les modalités d'application du régime financier transitoire 1955-1958, les allocations de renchérissement au personnel fédéral ainsi que l'initiative n° 1 pour des économies.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons pas donner encore les résultats définitifs de ces délibérations, d'autant plus que la session des Chambres fédérales a été suspendue pendant quelques jours à la suite du décès inattendu de M. le Conseiller fédéral Joseph Escher, relaté ci-dessus.

Signalons seulement que le projet de budget de la Confédération pour 1955 prévoit un bénéfice net de 19 millions de francs, bien que l'an prochain soit une année de faible rendement de l'impôt de défense nationale.

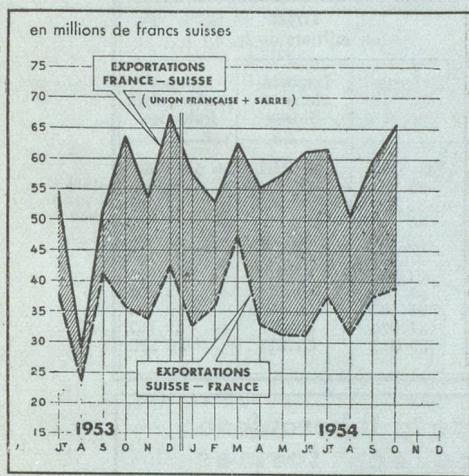
Dans le cadre du régime financier transitoire pour les années 1955 à 1958, les Chambres, suivant la proposition du Conseil fédéral, vont vraisemblablement adopter quelques allégements pour l'impôt de défense nationale et l'impôt de luxe.

Finances fédérales. — L'exercice 1954 qui enregistrera de très fortes rentrées au titre de l'impôt de défense nationale accusera sans doute un bénéfice fort élevé comme permettent de le prévoir les statistiques concernant les recettes fiscales de la Confédération durant les trois premiers trimestres (voir à ce sujet notre chronique du mois de novembre dernier).

Semaine de quarante-quatre heures. — L'Alliance des TRAVAIL Indépendants (parti de M. G. Duttweiller) a définitivement établi son initiative constitutionnelle en vue de la réduction de la durée du travail. Cette initiative propose une adjonction de l'article 34 de la Constitution fédérale, adjonction aux termes de laquelle « la durée normale du travail hebdomadaire ne devra pas dépasser quarante-quatre heures ». Toutefois, l'article 34 susmentionné ayant trait exclusivement au travail dans les fabriques, il en ressort que l'initiative limite l'application de la semaine de quarante-quatre heures aux ouvriers de fabrique proprement dits et n'affecte pas la durée du travail du personnel occupé dans les autres entreprises. Cette limitation soulèvera d'ailleurs des difficultés d'ordre juridique.

En général, la presse et même les milieux syndicalistes ont pris position contre cette initiative, étant donné les risques que le nouveau régime comporterait pour l'économie suisse, actuellement en période d'activité maximum. On relève aussi que la réduction de la durée du travail n'est pas la bonne méthode pour améliorer les conditions d'existence et qu'elle entraîne plutôt l'élévation du niveau de vie.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . . .	10 déc. 28,50	16 nov. 29,75	10 déc. 33
Cours billet 100 fr. fr.	10 déc. 1,13 3/4	16 nov. 1,14	10 déc. 1,11 1/2
Ind. gén. actions	novembre 406,8	octobre 399,5	novembre 327,4
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	3 ^e trim. 54	2 ^e trim. 54	3 ^e trim. 126
Ind. prix de gros (1939 = 100) .	novembre 215,7	octobre 214,5	novembre 212,1
Coût de la vie (1939 = 100) . .	novembre 173	octobre 172,5	novembre 170,4
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	3 ^e trim. 54	2 ^e trim. 53	114,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio de t.)	octobre 2,0	septembre 1,9	octobre 1,9
Voyageurs (millions)	octobre 18,0	septembre 18,9	octobre 16,8
Ind. import. (1938 = 100)	novembre 196	octobre 202	novembre 168
Ind. export. (1938 = 100)	novembre 216	octobre 212	novembre 204